

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-023

Création d'une aire d'affectation « équipement collectif et institutionnel » en remplacement d'une partie d'aire d'affectation « industrie légère » sur la rue Durocher, entre l'avenue D'Anvers, la rue Jarry et la voie ferrée du CP Arrondissement de Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension

Le projet de règlement P-03-023 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension (CO92 03386) » a été adopté par le conseil le 24 février 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-03-023 modifie le plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement de Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension en remplaçant une partie de l'aire d'affectation « industrie légère », située sur le côté est de la rue Durocher, entre l'avenue d'Anvers, la rue Jarry et la voie de chemin de fer du C.P., par une aire d'affectation « équipement collectif et institutionnel ».

Cette modification est requise pour agrandir un lieu de culte situé au 8155, rue Durocher.

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation car l'usage « équipement collectif et institutionnel » proposé n'est pas conforme au plan d'urbanisme puisque l'emplacement visé est situé dans un secteur dont l'affectation est « industrie légère ».

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension situé au 529, rue Jarry Est, 4e étage;
- ❖ à la bibliothèque municipale Parc-Extension, 419 rue St-Roch;
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le mardi 1^{er} avril 2003
19 h
Centre William-Hingston
419, rue Saint-Roch

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Luc Doray (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 16 mars 2003

M^e Jacqueline Leduc
Greffière

Publié le dimanche 16 mars 2003 dans le journal La Presse.